

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Thibaut Munier, Administrateur et directeur général délégué

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : 1000MERCIS
LEI : 9695009UQ3QIRQZAWU89

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 17 mars 2022
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation
NATURE DE LA TRANSACTION : Nantissement
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0010285965

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro
VOLUME : 610 610.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro
VOLUME : 610 610.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 22 mars 2022

COMMENTAIRES :

Dans le cadre d'un contrat de crédit senior conclu le 17 mars 2022, BNP Paribas S.A. a consenti à Positive Ympact SAS – société

détenue à parité par Madame Yseuslys Costes et Monsieur Thibaut Munier – un prêt d'un montant maximal de 30.300.000 euros ayant notamment pour objet le financement de l'acquisition de titres de 1000mercis S.A par Positive YmpacT SAS. En garantie de ce prêt, Monsieur Thibaut Munier et Madame Yseuslys Costes ont, chacun respectivement, nanti le compte titres détenant l'intégralité de leurs actions 1000mercis au profit de BNP Paribas S.A.. Une fois l'apport des actions 1000mercis détenues par Monsieur Thibaut Munier et par Madame Yseulys Costes à Positive YmpacT SAS réalisé, ces nantissements seront mainlevés et les actions 1000mercis apportées à Positive YmpacT SAS seront nanties par cette dernière au bénéfice du prêteur au titre du contrat de crédit senior

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."